



MEDICAMENTS DOPANTS EN COURSE A PIED



Mathilde Duez - Thèse de Docteur en Pharmacie - Octobre 2020

DOPAGE

Utilisation de substances ou de procédés, de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif, ou destinés à masquer l'emploi de produits dopants.

Définition du CIO - 1999

Estimation : 5 à 15% des adultes amateurs.

3 CATEGORIES DE SUBSTANCES ET METHODES

INTERDITES EN PERMANENCE

Agents anabolisants
(Ex : Stéroïdes)

Hormones peptidiques, facteurs
de croissance, EPO

Bêta-2-agonistes
(Ex : Salbutamol - Ventoline®)

Modulateurs hormonaux et
métaboliques (Ex : Insuline)

Diurétiques

Manipulation de sang, dopage
génétique, falsification

INTERDITES EN COMPETITION UNIQUEMENT

Stimulants
(Ex : Amphétamines, Cocaïne,
Ephédrine)

Narcotines
(Ex : Morphine, Méthadone)

Cannabinoïdes

Glucocorticoïdes

Tramadol
(A partir de janvier 2024)

INTERDITES DANS CERTAINS SPORTS UNIQUEMENT

Bétabloquants
(Interdits en automobile, golf,
ski, tir à l'arc)

Liste complète :

www.wada-ama.org/sites/default/files/2022-09/2023list_fr_final_12_september_2022.pdf

NB : Certaines molécules sont interdites mais uniquement à partir d'un certain seuil. C'est le cas de certains Bêta-2-agonistes (utilisés dans l'asthme). Une déclaration systémique au service médical est requise dans ce cas (FFA etc.).

NB 2 : Les glucocorticoïdes (= cortisone) ne sont interdits que par voie orale, rectale et injectable (y compris infiltration). Pour les voies inhalée et cutanée : utilisation autorisée aux doses thérapeutiques.

MEDICAMENTS NON SOUMIS A PRESCRIPTION MEDICALE

Ce sont des spécialités qui sont disponibles sans ordonnance (en vente libre)



Pseudoéphédrine : Actifed Rhume®, Rhinadvil®, Rhinureflex®
 → Substance bénéficiant d'un seuil de tolérance à ne pas dépasser

Heptaminol : Ginkor Fort®
 → Substance interdite, pas de seuil de tolérance

Certains compléments alimentaires à base de plantes (ex : Oranger amer).

Existence de la norme AFNOR « NF V 94-001 » attestant de l'absence de substances dopantes dans le produit concerné.

NB : L'état de santé d'un sportif peut le contraindre à prendre un traitement figurant sur la liste des substances interdites. Dans ce cas, il doit faire une demande d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques). Par exemple, tout sportif diabétique devant être traité par insuline.

<https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/>

EN CAS DE DOUTE SUR UN MEDICAMENT

L'AFLD possède un moteur de recherche permettant de savoir si une spécialité médicamenteuse peut induire une réponse positive aux tests anti-dopage.

<https://medicaments.afld.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN...



En cas de questions ou d'informations supplémentaires, voici un accès direct à la thèse :

https://pepite-depot.univ-lille.fr/LIBRE/Th_Pharma/2020/2020LILUE107.pdf

RISQUES DU DOPAGE

Conséquences sociales (détérioration des relations avec l'entourage, mal-être psychologique)

Conséquences sportives (sanctions disciplinaires et judiciaires, jusqu'à l'interdiction définitive de concourir)

Conséquences financières (perte de salaire, amendes)

Conséquences sur la santé (risques de thromboses : AVC, effets virilisants chez la femme, impuissance sexuelle, risque cancérigène, acromégalie, troubles de la mémoire, mortalité prématurée...)

